

	En agglo				Hors agglo
	Zone de rencontre* (R411-3-1) Zone 30* (R411-4)		Autres vitesses inférieures à 50 km/h (R413-1)	Augmentation de la vitesse à 70 km/h (R413-3)	Vitesses inférieures à celles prévues par le code de la route (R411-8) et (R413-1)
	Délimitation de la zone	Conformité des aménagement et de la signalisation			
Route Nationale	Maire après consultation DIRIF et avis conforme Préfet	Maire	Maire avis Préfet	Maire après consultation DIRIF et avis conforme Préfet	Préfet
Route départementale classée à grande circulation	Maire après consultation PCG et Avis conforme Préfet	Maire	Maire avis Préfet	Maire après consultation PCG et avis conforme Préfet	PCG après avis Préfet
Route Départementale	Maire après consultation PCG	Maire	Maire	Maire après Consultation PCG	PCG
Voie Communale classée à grande circulation	Maire après avis conforme Préfet	Maire	Maire avis Préfet	Maire après avis conforme Préfet	Maire après avis Préfet
Voie Communale	Maire	Maire	Maire	Maire	Maire

* Définition de l'article R110-2 du Code de la Route